



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 35055

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson alerte Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la politique menée en faveur de notre langue nationale. Le récent rapport de la Délégation Générale à la Langue Française et aux langues de France met en exergue un net recul du recours au français dans la rédaction des documents communautaires. Alors que 38 % des documents de la Commission Européenne étaient rédigés en français en 1996 ils ne sont plus que 12 % en 2007. Ce recul de notre langue constitue un danger pour son maintien au rang culturel mais aussi reflète le recul d'une perte d'identité au niveau européen. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement en vue de la promotion de notre langue.

Texte de la réponse

Au sein du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le haut-fonctionnaire de terminologie veille à l'application constante de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, à laquelle sont soumis tous les agents de l'État et des établissements qui lui sont rattachés. En outre, les sept commissions de terminologie - économie et finances, automobile, chimie et matériaux, communications électroniques et activités postales, informatique et composants électroniques, ingénierie nucléaire, pétrole et gaz -, installées à Bercy, s'appliquent à trouver des équivalents étrangers aux termes anglais. Leurs travaux sont diffusés de façon efficace auprès des services et des partenaires par le biais des brochures du vocabulaire spécialisé, d'informations sous diverses formes, par des rencontres avec les journalistes et des colloques avec les milieux professionnels concernés. Le ministre a souhaité l'instauration d'une cérémonie des mots d'or, organisée pour la première fois en octobre dernier, afin d'honorer, par la remise d'un prix, les professionnels, personnes physiques ou morales, qui portent une attention particulière au bon usage de la langue française dans leur activité, et par là même de valoriser les travaux des commissions de terminologie de Bercy. Enfin, à l'initiative de Bercy, un correcteur terminologique vient d'être mis au point dans le but d'aider les rédacteurs, lors de la saisie d'un texte, en leur proposant les équivalents officiels aux termes étrangers, issus des travaux de toutes les commissions ministérielles de terminologie. Cet outil, d'un usage facile et direct, contribuera à un meilleur respect de la langue française, afin de préserver l'identité culturelle de la France. Ce correcteur sera opérationnel en juillet 2009 à Bercy sous la forme d'une boîte de dialogue et aura vocation à s'ouvrir à toute la communauté internaute utilisant le logiciel libre « Open Office ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35055

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9666

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4577